

abuse-free

SPORT

sans abus

# RAPPORT DE LA PREMIÈRE ANNÉE

Juin 2022 – Juin 2023

*Un programme du CRDSC*



# INTRODUCTION

**Sport Sans Abus (le « programme »)**, le mécanisme indépendant pour le sport sécuritaire créé par le Centre de règlement des différends sportifs du Canada (le « CRDSC »), a lancé ses activités le 20 juin 2022, dans le but de prévenir et de contrer la maltraitance dans le sport et d'influencer un changement de culture positif au sein du système sportif canadien.

Le lancement du programme dans son ensemble s'est accompagné de la mise en place de plusieurs nouveaux bureaux et services, notamment :

- le Bureau du commissaire à l'intégrité dans le sport (le « BCIS »), la fonction du programme responsable de l'administration du *Code universel de conduite pour prévenir et contrer la maltraitance dans le sport* (le « CCUMS »);
- le directeur des sanctions et des résultats (le « DSR »), la fonction du programme responsable de prendre des décisions concernant les mesures provisoires et les violations du CCUMS et d'imposer des sanctions, le cas échéant; et
- des services de soutien sous la forme de programmes de santé mentale et d'aide juridique.

En plus des nouvelles fonctions de Sport Sans Abus, la Ligne d'assistance du sport canadien, le Centre de ressources et le Tribunal de protection ont tous vu leur rôle élargi pour servir les objectifs du programme.<sup>1</sup>

L'autorité de Sport Sans Abus pour traiter des plaintes liées au CCUMS au niveau national s'est établie progressivement, avec l'adhésion de la majorité des signataires du programme à compter de l'échéance fédérale d'avril 2023. Au 30 juin 2023, tous les organismes nationaux de sport (« ONS ») financés par le gouvernement fédéral ont adhéré au programme, de même qu'un certain nombre d'organismes de services multisports (« OSM »). Au total, **86** Signataires du programme ont adhéré au cours des 12 premiers mois de Sport Sans Abus. Cela représente un total approximatif de **17 000** participants à temps plein au niveau national, auxquels s'ajoutent **60 000** participants couverts lors de championnats nationaux, ainsi que

**70 000** participants couverts à temps plein au niveau provincial/territorial et des clubs par l'intermédiaire de Volleyball Canada.

La province de la Nouvelle-Écosse a également adhéré au programme et cherche à intégrer ses premiers organismes de sport provinciaux avant la fin de l'année 2023.

Au cours de cette première année, les éléments fondamentaux du programme ont été mis en place, notamment les services d'Évaluation du milieu sportif, le portail en ligne des Signataires du programme, le registre des sanctions et un ensemble de politiques et de procédures.

Sport Sans Abus a aussi lancé plusieurs nouveaux programmes et outils dont certains comprennent :

- le Programme d'accréditation en éducation Sport Sans Abus et son Répertoire d'éducation;
- le Programme de subventions de recherche Sport Sans Abus;
- la Série de webinaires Sport Sans Abus;
- la version annotée 1.0 du CCUMS (une collaboration avec Étudiants Pro Bono Canada); et
- des FAQ, ressources explicatives et organigrammes divers.

Au cours de cette première année, des étapes importantes ont été franchies dans le cadre des trois piliers du programme (prévenir, répondre et engager). Il reste cependant beaucoup à faire, alors que le Canada travaille collectivement à l'atteinte de l'objectif ultime d'une expérience sécuritaire, positive et enrichissante pour tous dans l'ensemble du système sportif.

Vous trouverez ci-après un aperçu complet de la première année d'activités de Sport Sans Abus.

---

<sup>1</sup> Pour un organigramme décrivant les différentes fonctions du programme, cliquez [ici](#).

# CHRONOLOGIE DES ÉTAPES CLÉS

- » Juillet 2021 – Le gouvernement du Canada annonce que le CRDSC a été sélectionné pour mettre en place un nouveau mécanisme indépendant pour le sport sécuritaire
- » Août 2021 – Lancement de groupes de discussion en sport sécuritaire / consultations nationales
- » Décembre 2021 – Le CRDSC publie le résumé du rapport des consultations nationales sur le mécanisme indépendant pour le sport sécuritaire
- » Février 2022 – Financement de 10 projets de recherche synthèses de connaissances (1<sup>re</sup> étape du Programme de subventions de recherche Sport Sans Abus)
- » Avril 2022 – Nomination de la Commissaire à l'intégrité dans le sport
- » 31 mai 2022 – Publication de la version 6.0 du CCUMS

**20 juin 2022 –  
Sport Sans  
Abus lance  
ses opérations**

Premier  
Symposium de  
recherche Sport  
Sans Abus



2022

Juin

Septembre

Octobre

Première édition  
de la série de  
webinaires  
Sport Sans Abus



Nomination de la  
Unité d'enquêtes  
et de l'Unité  
d'Évaluations du  
milieu sportif  
du BCIS



# CHRONOLOGIE DES ÉTAPES CLÉS (suite)

- Appel de candidatures pour le Programme d'accréditation en éducation Sport Sans Abus
- Première séance d'information trimestrielle avec les signataires

- Annonce des titulaires 2022–2023 du Programme de subventions de recherche Sport Sans Abus (9 projets financés totalisant 512 826\$)
- Publication de la version annotée 1.0 du CCUMS
- Lancement du portail des signataires



Novembre

Décembre

2023

Janvier

Avril

Juin

- Appel de propositions pour le Programme de subventions de recherche Sport Sans Abus



- Publication des résumés exécutifs des synthèses de connaissances

- Lancement du Répertoire des programmes d'éducation Sport Sans Abus

**30 juin 2023 –  
Tous les ONS  
financés par le  
gouvernement  
fédéral ont signé en  
tant que signataires  
du Programme**



# PILIER UN – PRÉVENIR

L'investissement dans la recherche et l'éducation en matière de sport sécuritaire est essentiel pour prévenir la maltraitance. Le programme Sport Sans Abus comprend des initiatives d'éducation et de recherche qui sont bénéfiques pour tou(te)s, quels que soient le sport, le niveau ou le rôle de la personne.

## Programme d'accréditation en éducation Sport Sans Abus

Étant donné que de nombreux programmes et formations existent déjà à travers le Canada, le Programme d'accréditation en éducation Sport Sans Abus encourage la collaboration, vise à faciliter la diffusion de messages cohérents et l'accessibilité dans l'ensemble du système sportif, et s'assure que l'éducation et les formations sont alignées au CCUMS. Au cours de la première année, le Programme d'accréditation en éducation Sport Sans Abus a été lancé, avec un premier appel à candidatures et un premier cycle d'évaluation.

- Le groupe de travail sur l'éducation est responsable d'élaborer des lignes directrices pour le programme, y compris des normes nationales;
- Mise en place d'un comité de sélection;
- Accréditations du premier cycle d'évaluation :
  - Association canadienne des entraîneurs - *Formation sur la sécurité dans le sport*;
  - Centre canadien de protection de l'enfance - *Priorité Jeunesse pour entraîneurs*; et
- Répertoire des programmes d'éducation Sport Sans Abus lancé en juin 2023.

## Programme de subventions de recherche Sport Sans Abus

Suite au financement et à la publications de 10 documents de synthèse des connaissances par d'éminents universitaires sur différentes thématiques en matière de sport sécuritaire, un symposium de recherche a été organisé en octobre 2022, jetant les bases du Programme de subventions de recherche Sport Sans Abus. Neuf projets de recherche ont été financés au cours de la première année. Ces projets se concentrent sur des sujets qui cherchent à faire progresser les connaissances sur les causes profondes de la maltraitance dans le sport, sur les

comportements positifs qui conduisent à des expériences sportives amusantes et accueillantes, et sur l'incidence des programmes et services indépendants de Sport Sans Abus.

- Symposium en collaboration avec les chercheurs, le groupe de travail sur la recherche, les membres du conseil d'administration et le personnel du CRDSC ainsi que les membres du comité consultatif des athlètes;
- Priorités de recherche identifiées en matière de sport sécuritaire;
- Lignes directrices du programme finalisées;
- Près de 1,5 million de dollars demandés pour des propositions; et
- **Neuf** projets de recherche financés pour un montant total de **512 826 \$**.

### Titres des projets de recherche

- Plus que des médailles : remettre en question les cultures organisationnelles qui entravent le développement social et le développement du leadership dans le sport de haut niveau\*
- Favoriser une culture positive, sécuritaire et courageuse pour les jeunes dans le sport\*
- Environnements sportifs inclusifs et sécuritaires pour entraîneur.e.x.s et arbitres LGBTQ2+ : identifications des barrières et solutions potentielles
- La violence numérique dans le sport canadien\*
- Contre le silence : comprendre le sport sécuritaire pour les participants autochtones au Canada\*
- Enquête sur les points de vue des participants privés d'équité dans le sport concernant les obstacles et les facteurs favorisant une pratique du sport sécuritaire\*
- Enquête nationale sur les pratiques sportives sécuritaires et sur la prise de décision dans les organismes de sport communautaires au Canada\*
- Analyse des besoins en formation des intervenants œuvrant auprès des athlètes au sujet de la maltraitance en milieu sportif
- L'intolérable toléré : un examen longitudinal des abus envers les arbitres de soccer au Canada et son impact sur la santé\*

*\*Traduction du titre anglais original*

# PILIER DEUX – RÉPONDRE

Sport Sans Abus s'efforce de lutter contre la maltraitance par le biais de services de soutien étendus, d'un système solide de traitement des plaintes et en effectuant des évaluations du milieu sportif portant sur les problèmes systémiques allégués.

## Services de soutien

### Ligne d'assistance du sport canadien

Créée en 2019 en tant que projet pilote par le CRDSC, la Ligne d'assistance du sport canadien (la « Ligne d'assistance ») aide toute personne de la communauté sportive canadienne en offrant des services d'écoute et d'orientation en cas de préoccupations liées aux abus et à la maltraitance. En 2022, la Ligne d'assistance du sport canadien a été intégrée au programme Sport Sans Abus en tant que premier point de contact pour la procédure de réception des plaintes.

Les téléphonistes de la ligne d'assistance aident les utilisateurs à identifier les voies possibles pour déposer une plainte relative au sport sécuritaire (que ce soit dans le cadre du programme Sport Sans Abus ou ailleurs), leur offrent une assistance sur comment faire une plainte/un signalement à l'aide du formulaire du programme et leur fournissent des informations leur permettant d'obtenir les services de soutien Sport Sans Abus et d'autres ressources externes.

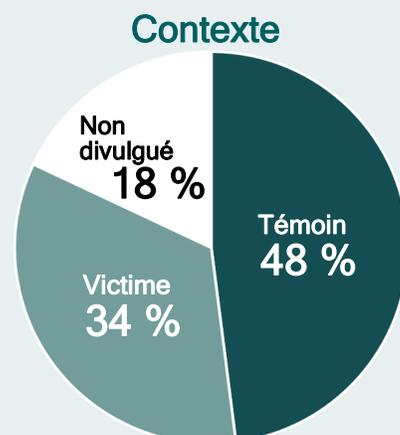
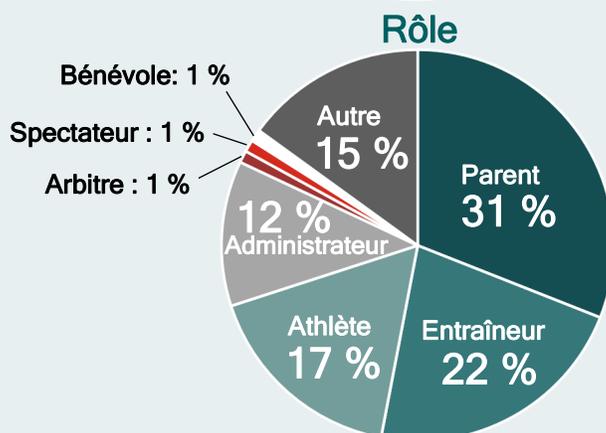
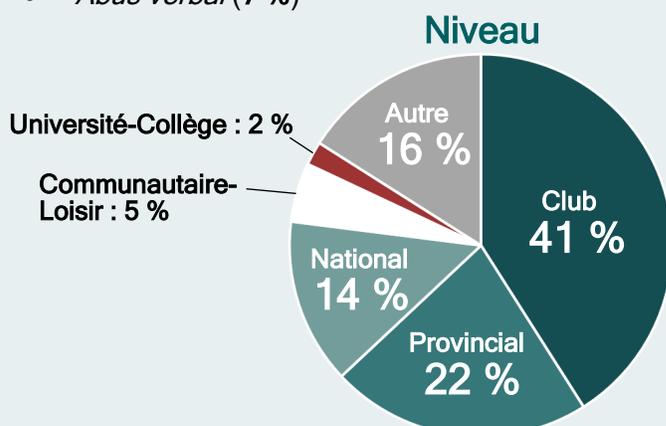
Au cours de la dernière année, afin d'améliorer les services de la Ligne d'assistance et de répondre à la demande lors de certains événements (par exemple, les Jeux du Canada de 2022 et 2023 et les Jeux d'hiver de l'Arctique de 2023), les heures d'ouverture ont été prolongées, le nombre de téléphonistes a été augmenté pendant les périodes de pointe et davantage de spécialistes bilingues ont été recrutés. Ces téléphonistes ont également bénéficié de formations et de ressources additionnelles.

L'année dernière, la Ligne d'assistance a soutenu **486** clients ayant des préoccupations liées au sport sécuritaire.

Les statistiques suivantes donnent un aperçu des sujets, du niveau du système sportif d'où provient la demande, du rôle et du contexte de la personne qui contacte la Ligne d'assistance, tels qu'auto-déclarés par cette même personne.

### Les cinq sujets de préoccupation les plus signalés

- *Intimidation* (15 %)
- *Abus de pouvoir* (11 %)
- *Discrimination* (8 %)
- *Abus psychologique* (8 %)
- *Abus verbal* (7 %)



## Programme de soutien en santé mentale

Au-delà du soutien initial fourni par les téléphonistes de la Ligne d'assistance, les personnes admissibles ont accès à une série de services professionnels en collaboration avec le Centre canadien de la santé mentale et du sport (CCSMS).

### Première année :

- Conception et mise en œuvre d'une infrastructure sécuritaire et confidentielle avec des options bilingues;
- Révision des critères d'admissibilité du CCSMS afin d'offrir des services à un plus grand nombre de personnes;
- Dans l'ensemble, **neuf demandeurs sur quinze** ont eu recours à des services de santé mentale.

## Programme d'aide juridique

Les personnes admissibles ont accès à un groupe d'avocats spécialisés offrant des conseils juridiques et une assistance pour les aider à gérer les plaintes et les processus d'Évaluation du milieu sportif.

### Première année :

- **18** avocats recrutés;
- Orientation vers le programme Sport Sans Abus fournie;
- Dans l'ensemble, **14 des 17** demandeurs ont eu recours à des services juridiques.

## Services de traitement des plaintes

Le processus de traitement des plaintes de Sport Sans Abus a été mis en place dès le lancement, avec un système de réception et de signalement des plaintes en ligne. L'ensemble des politiques et procédures de Sport Sans Abus a aussi été publié, et revu au besoin, tout au long de la première année.

## Politiques et procédures créées ou mises à jour au cours de la première année

- Lignes directrices concernant l'examen initial et l'évaluation préliminaire des plaintes
- Lignes directrices concernant les mesures provisoires
- Lignes directrices concernant les enquêtes sur des plaintes
- Lignes directrices concernant les Évaluations du milieu sportif
- Code de conduite des membres de l'Unité d'enquêtes et de l'Unité des Évaluations du milieu sportif
- Politique concernant le traitement des informations relatives à des allégations de Comportement prohibé
- Politique de confidentialité
- Politique sur les conflits d'intérêts
- Politique de protection des renseignements personnels
- Règlement du Tribunal de protection

# PILIER DEUX – RÉPONDRE *suite*

## Services de traitement des plaintes *suite*

Au total, **193** plaintes<sup>2</sup> ont été reçues par le BCIS au cours de la première année. De ce nombre, **66** ont été jugés recevables et **neuf** autres sont en attente de détermination en date du 30 juin 2023. Une plainte est irrecevable dans les cas où :

- l'organisme mentionné n'était pas signataire de Sport Sans Abus;
- l'organisme mentionné était un signataire, mais l'intimé n'était pas un participant sous l'autorité d'un signataire;
- l'affaire n'était pas liée au CCUMS; ou
- la plainte était anonyme et ne contenait pas d'informations suffisantes pour poursuivre la procédure et il n'existait aucune façon de contacter son auteur afin d'obtenir les informations requises.

Quand une plainte est irrecevable, le BCIS a pour objectif d'aider la personne qui s'est manifestée à identifier les services alternatifs qui pourraient être mis à sa disposition, par le biais du programme Sport Sans Abus ou à l'externe. Le cas échéant, et avec le consentement de la personne concernée, le BCIS peut transmettre la plainte à un autre organisme compétent à traiter la question. Au cours de la première année, une option alternative de dénonciation a été identifiée dans environ **50 %** et un transfert a été effectué dans **38 %** des cas irrecevables.<sup>3</sup>

	TOTAL 20 juin 2022 – 30 juin 2023	4 <sup>e</sup> trimestre 1 <sup>er</sup> avril 2022 – 30 juin, 2023	3 <sup>e</sup> trimestre 1 <sup>er</sup> janvier 2023 – 31 mars 2023	2 <sup>e</sup> trimestre 20 septembre 2022 – 31 décembre 2022	1 <sup>er</sup> trimestre 20 juin 2022 – 19 septembre 2022
Signataires du programme	86	13	38 <sup>4</sup>	30	5
Clients aidés (Ligne d'assistance du sport)	486	164	155	111	56
Plaintes reçues	193	97	48	24	24
Plaintes mentionnant des Signataires du programme	162	95	39	18	8
Plaintes jugées recevables	66	34 <sup>5</sup>	18	8	6

<sup>2</sup> Pour simplifier, ce terme fait référence à la fois à la plainte/au signalement, tels que définis sur [le site Internet du BCIS](#).

<sup>3</sup> L'identification d'une autre option de signalement (dans environ 50 % de tous les cas inadmissibles) comprend les cas où le déclarant a été référé (38 % de tous les cas inadmissibles), ainsi que les cas où le signalant n'a pas été référé (par exemple, parce que le signalant était anonyme, ou parce que le déclarant a exprimé sa méfiance à l'égard du mécanisme alternatif ou n'a pas consenti au transfert). Notez que l'existence d'une autre option de déclaration ne garantit pas que ladite option accepterait la juridiction.

<sup>4</sup> Le troisième rapport trimestriel de Sport Sans Abus, publié le 17 avril 2023, a quantifié un total de 75 signataires du programme. Ce total comprenait deux signataires qui ont signé après le 31 mars 2023.

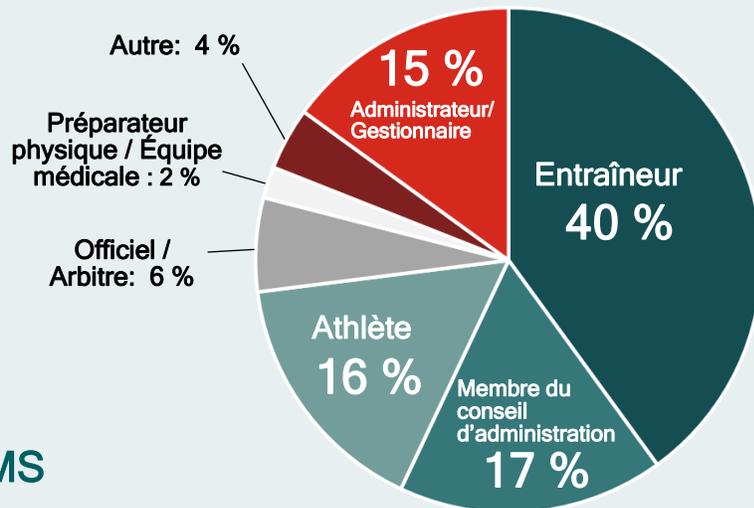
<sup>5</sup> En date du 30 juin 2023, neuf cas supplémentaires sont en attente de détermination de leur admissibilité.

# PILIER DEUX – RÉPONDRE *suite*

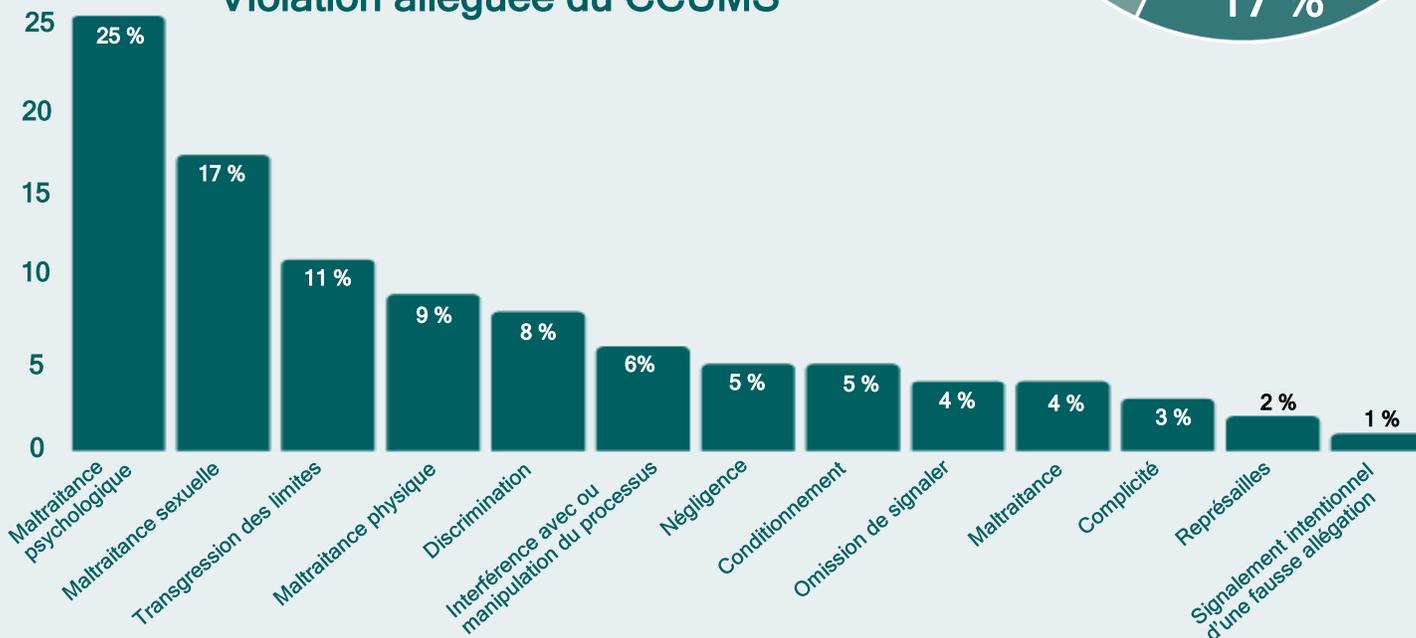
Le diagramme circulaire ci-contre montre les catégories de rôles des intimés, telles qu'elles ont été identifiées dans les formulaires de plainte/signalement reçus par le BCIS au cours de la première année.

L'histogramme ci-dessous présente les catégories d'infractions présumées au CCUMS (article 5) pour toutes les plaintes recevables traitées par le BCIS au cours de la première année (66 plaintes).

Rôle de l'intimé



Violation alléguée du CCUMS



**25.76**  
jours

Durée moyenne d'un dossier de plainte pour déterminer l'admissibilité<sup>6</sup>



**117.67**  
jours

Durée moyenne d'une enquête indépendante<sup>7</sup>

Au total, **22** cas ont fait l'objet d'une enquête indépendante au cours de la première année; en date du 30 juin 2023, **un** est terminé avec une décision finale quant à la violation, tandis que **cinq** sont terminés avec une décision en attente quant à la violation.

<sup>6</sup> De la date à laquelle la plainte a été reçue à la date à laquelle les parties concernées ont été informées de la décision.

<sup>7</sup> De l'avis aux parties concernées qu'un enquêteur indépendant a été chargé de l'affaire jusqu'à la date du rapport d'enquête final.

# PILIER DEUX – RÉPONDRE *suite*

## Bureau du Directeur des sanctions et des résultats

Le bureau du DSR a traité séparément un total de **22** cas à différentes étapes du processus de gestion des plaintes de Sport Sans Abus, jusqu'au 30 juin 2023 inclusivement, dont :

- des mesures provisoires imposées dans **13** de ces cas;
- **trois** cas référés en médiation, dont **deux** n'ont pas été résolus et **un** est toujours en cours;
- **une** décision finale de violation/sanction;
- **une** contestation d'une mesure provisoire qui a été confirmée; et
- **une** contestation d'un constat de violation, qui est en cours.

## Tribunal de protection

En date du 30 juin 2023, **cinq** dossiers ont été déposés auprès du Secrétariat de règlement des différends dans le cadre de la procédure de gestion des plaintes de Sport Sans Abus :

- **trois** médiations;
- **une** contestation de mesures provisoires; et
- **une** contestation d'une violation.

Parmi ces cas, **deux** médiations n'ont pas abouti à un règlement, la contestation de la mesure provisoire a été rejetée et les deux autres cas sont en cours au moment de la publication du rapport. La durée moyenne d'une médiation a été de **41** jours, tandis que celle d'une contestation de mesure provisoire a été de **deux** jours.

## Évaluations du milieu sportif

En tant que priorité identifiée dès le début de Sport Sans Abus, le BCIS a développé et lancé les services d'Évaluation du milieu sportif (ÉMS) en septembre 2022. Les ÉMS remplissent une double fonction, toutes deux en prévenant et en luttant contre la maltraitance, la discrimination et d'autres comportements prohibés liés au CCUMS. Ces évaluations sont conçues pour identifier les problèmes

systémiques allégués et y remédier dans le but d'améliorer le milieu sportif pour les participants actuels et futurs. Au cours de cette première année :

- les lignes directrices et processus d'ÉMS ont été créés et lancés;
- l'unité d'ÉMS a été créée et **18** membres ont été sélectionnés;
- le groupe consultatif d'ÉMS a été constitué;
- le BCIS a reçu **six** demandes et a analysé un total de **14** milieux sportifs potentiellement touchés; et
- **quatre** évaluations ont été formellement lancées et ont progressé à travers différentes phases du processus, allant de la délimitation du champ d'application à la mobilisation d'évaluation.

## Registre des sanctions

Afin de réaliser les objectifs du CCUMS en conformité avec les lois applicables, Sport Sans Abus a créé un registre de personnes dont l'admissibilité à la participation sportive a été restreinte d'une manière ou d'une autre en raison de mesures provisoires et de sanctions. Une évaluation de l'incidence sur la vie privée et d'autres mesures ont été prises pour établir les conditions sous lesquelles les contenus pertinents du registre pourraient faire l'objet d'une recherche publique, dans le respect de la législation applicable en matière de protection de la vie privée et d'autres lois. Le registre devrait être rendu public d'ici la fin mars 2024.

## Cadre d'excellence organisationnelle

Conformément au mandat du BCIS de superviser la conformité des signataires du programme Sport Sans Abus, une demande de proposition a été émise en mai 2023 pour développer le cadre d'excellence organisationnelle et le processus de sélection du fournisseur. Le tout a été achevé le 30 juin 2023. Ce projet cherchera à optimiser l'excellence organisationnelle des signataires de programme par rapport aux objectifs et aux questions couvertes par le CCUMS et servira également de ressource disponible pour l'ensemble de la communauté sportive canadienne. Ce cadre sera développé et lancé progressivement au cours de la deuxième année.

# PILIER TROIS – ENGAGER

Dans l'esprit d'un changement de culture positif, Sport Sans Abus fait activement la promotion de ses services auprès de la communauté sportive, tant au Canada qu'à l'étranger.

## Événements et séances d'information

Tout au long de cette première année d'activités, des représentants de Sport Sans Abus ont participé à certains événements, notamment la Conférence mondiale de Safe Sport International, le Sommet SPORt INnovation (SPIN), la Conférence Sport Leadership sportif, le Forum AthlètesCAN, le Sommet Le sport c'est pour la vie, la Conférence annuelle du Centre d'arbitrage du sport du Japon et la Conférence annuelle de l'Académie canadienne de médecine du sport et de l'exercice. Les représentants ont aussi animé plus de **15** présentations, en personne ou en virtuel, sur le sport sécuritaire et les services offerts par Sport Sans Abus.

Des séances d'information trimestrielles pour les Signataires du programme ont été lancées en décembre, suivies d'autres séances en mars et en juin. Ces activités se poursuivront au cours de la deuxième année.

## Engagement des athlètes

L'engagement significatif des athlètes dans tous les aspects clés du programme est une priorité. À ce titre, le Comité consultatif des athlètes a été créé afin de représenter la voix des athlètes et de fournir des commentaires et des recommandations sur les différentes initiatives du programme. Le comité se restructure actuellement afin d'accroître la participation et l'engagement significatif de ses membres.

En outre, des athlètes ont été invités à jouer le rôle de modérateurs ou de panélistes dans le cadre de la Série de webinaires Sport Sans Abus. Les athlètes sont aussi représentés dans différents comités et groupes de travail liés au programme.

## Collaboration provinciale et territoriale

Afin d'adopter une approche concertée dans l'ensemble du système sportif, il existe une collaboration avec les provinces et les territoires afin de les aider à créer leur propre mécanisme indépendant, ou de les encourager à se joindre au programme. L'harmonisation avec d'autres juridictions sera bénéfique pour la communauté sportive

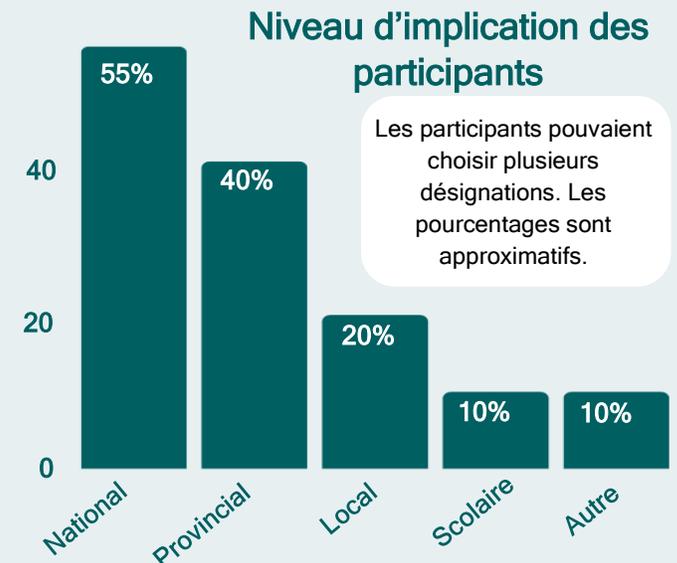
dans son ensemble afin de créer un changement de culture positif dans le pays.

## Série de webinaires Sport Sans Abus

Le programme a aussi créé et dirigé la première Série de webinaires Sport Sans Abus, en cinq parties, qui s'est déroulée de septembre à décembre 2022. Ces webinaires, pour lesquels l'inscription est gratuite et ouverte au public, abordent un large éventail de thématiques qui visent à améliorer la compréhension du programme Sport Sans Abus et ses services, tout en constituant une source d'information essentielle sur le sport sécuritaire.

### Série de webinaires Sport Sans Abus 2022

- Nombre total d'individus inscrits : **654**
- Nombre de visionnements d'enregistrements : **143**



## Communications

Deux sites Internet, l'un pour Sport Sans Abus et l'autre pour le BCIS, ont été créés pour le lancement de juin 2022, ainsi que de nouveaux comptes de médias sociaux pour Sport Sans Abus (Twitter ou 'X', LinkedIn et Facebook). Grâce à ces canaux, ainsi qu'à la création de courtes vidéos explicatives, l'accessibilité et la sensibilisation du public aux services et ressources de Sport sans Abus ont été renforcées.



Abuse-Free Sport Sans Abus



@AbuseFreeSportSansAbus



@SportSansAbus



[sport-sans-abus.ca](http://sport-sans-abus.ca)

## Sport Sans Abus, un programme du CRDSC

1080, Beaver Hall Hill, Suite 950, Montréal (Québec), H2Z 1S8

Numéro local T: 514-866-1245

Numéro sans frais T: 1-866-733-7767

[www.sdrcc.ca](http://www.sdrcc.ca)

abuse-free  
**SPORT**  
sans abus

  
**CRDSC SDRCC**  
Centre de Règlement des Différends Sportifs du Canada  
Sport Dispute Resolution Centre of Canada

Financé par le  
gouvernement  
du Canada

**Canada**